



Communauté de Communes
de Vezouze en Piémont

APPEL A PROJET
RÉSIDENCE DE TERRITOIRE
Dans le cadre du Contrat Territorial
d'Éducation Artistique et Culturelle

Edition #2 - 2024

PREAMBULE

La Communauté de Communes de Vezouze en Piémont s'est engagée depuis 2023 dans un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle. Initié par la DRAC Grand Est, ce contrat réunit l'Etat via le Ministère de la culture et le Ministère de l'Education Nationale, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la CAF de Meurthe-et-Moselle.

La politique culturelle mise en place sur la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont repose sur les objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité de la CCVP
- Créer du lien social : reconquérir une identité du territoire, développer un sentiment d'appartenance au territoire
- Concourir à l'ouverture culturelle des habitants
- S'adresser à tous : aller au-devant des habitants, viser 100% de la population et non une frange réduite

On retrouve ces objectifs dans le CTEAC qui vise à favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle au travers de résidences associant tous les habitants et tous les temps de vie.

Cette convention promeut le partage d'une éducation à l'art et par l'art, pour et par tous.

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. :

- La pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective.
- La rencontre des œuvres, des artistes : donner à voir, mettre en contact le plus direct possible avec les processus et les objets artistiques et culturels.
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Le présent appel à projets correspond à la deuxième année du CTEAC. En 2023 la première résidence organisée dans le cadre du CTEAC a été consacrée aux arts plastiques et s'est déroulée sur le secteur nord-ouest de la communauté de communes.

L'appel à projets comprend :

- Le présent document valant cahier des charges
- Les annexes 1, 2 et 3 présentant le territoire d'intervention et les politiques jeunesse et culturelle
- Une fiche de présentation synthétique à remplir par les candidats
- Une note d'intention artistique à remplir par les candidats

LA RESIDENCE

La CCVP lance le présent appel à projets pour sélectionner un.e artiste, un collectif artistique ou une compagnie pour mener une résidence de six semaines comprenant des temps de recherche et de création et des temps de médiation destinés aux habitants du territoire, notamment aux scolaires.

Important : Les projets doivent avoir une portée territoriale, impliquant nécessairement des scolaires et un ou plusieurs établissements : crèches, centre aérés, EPHAD, communes, ou associations et si possible être intergénérationnels. La restitution devra être accessible à tous les habitants de la Communauté de Communes, quelle qu'en soit la forme.

Le principe de cette résidence est de contribuer à la cohésion sociale du territoire en privilégiant la participation active et le croisement des publics, le tout dans un esprit de convivialité.

La résidence s'articulera autour d'un ou de plusieurs des axes prioritaires suivants :

- **L'écologie : être fier de son territoire et en prendre soin**

La CCVP est un territoire pionnier dans la production d'énergies renouvelables. On retrouve sur le territoire plusieurs sites touristiques naturels à mettre en avant. Certains projets scolaires portent déjà sur cette thématique, en faire la coloration de notre CTEAC pourrait permettre aux professeurs de présenter aux élèves ces questionnements sous le prisme artistique. Cet axe permettrait de travailler en transversalité avec le service tourisme, environnement de la CCVP. Il pourrait également susciter un engouement de la part des jeunes du territoire. L'écologie est une problématique dans l'ère du temps, ces questionnements font partie des grandes interrogations et inquiétudes des nouvelles générations.

- **Patrimoine et mémoire : dialogue entre hier et aujourd'hui**

La CCVP est un territoire fortement marqué par la Grande Guerre et une histoire industrielle très riche. Cet axe permettrait aux jeunes de s'intéresser à la fois aux générations passées mais aussi à l'histoire de leur territoire, souvent méconnue : comprendre son passé pour construire son futur. La culture peut être utilisée comme terrain d'exploration du territoire afin de créer un sentiment d'appartenance et de fierté.

- **Egalité filles/garçons : s'affranchir des stéréotypes et développer de l'ambition**

Plusieurs statistiques mettent en évidence des différences selon les genres en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons. Outre l'aspect scolaire, on retrouve une fracture dans les pratiques artistiques et sportives. La culture peut être un moyen de s'affranchir des stéréotypes de genre qui vouent les garçons à la réflexion et les filles à l'affect.

Les inégalités entre filles et garçons sont d'autant plus présentes en milieu rural. Travailler autour de cet axe pourrait permettre de lutter contre l'invisibilisation et l'auto-censure.

Les enjeux et les objectifs sont les suivants :

- Offrir un regard artistique ancré sur le patrimoine local, que ce soit le patrimoine architectural, naturel, culturel ou historique, matériel et immatériel
- Proposer une démarche artistique favorisant l'esprit critique et conduisant le public à réfléchir, entre autres, sur les questions des enjeux climatiques et environnementaux
- Favoriser l'accès des habitants aux œuvres et la rencontre avec les artistes.
- Développer la pratique artistique des habitants, en lien avec les acteurs locaux.
- Investir le territoire dans son ensemble par un projet qui maille les espaces et les personnes.

Contenus spécifiques

- Mener un travail inscrit et pensé dans le temps
- Proposer divers temps :
 - Des temps de découverte du travail et de l'univers des artistes, notamment en début de résidence (petites formes, expositions, performances...)
 - Des ateliers de pratique et de rencontres avec les publics ciblés permettant une découverte de la démarche de création et de l'univers de l'artiste. Les ateliers de pratique seront coconstruits entre artistes et structures/personnes bénéficiaires et sur plusieurs séances/interventions.
 - Un temps de restitution du travail développé sur le territoire
- Favoriser une mise en réseau et un partenariat entre les différents acteurs et les différents publics
- Penser la résidence quand l'artiste est absent du territoire, la faire vivre aussi durant ses périodes d'éloignement en impliquant les associations et acteurs locaux

Les publics prioritaires

Le projet transmis doit faire appel à une équipe artistique structurée en capacité d'intervenir auprès des différents types de publics.

Le projet s'adresse à l'ensemble des habitants de la CCVP avec une attention particulière pour ces publics :

- Les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire
- La petite enfance
- Les personnes âgées en institution ou autonomes
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

Territoire d'action

La résidence a pour objectif de s'adresser à l'ensemble des habitants de la communauté de communes et de rayonner au maximum sur le territoire. Toutefois, au regard des dynamiques locales, nous avons fait le choix de sélectionner la commune de Cirey-sur-Vezouze pour accueillir cette résidence après une première résidence de territoire implantée sur le secteur nord-ouest.

L'équipe artistique sera toutefois amenée à se déplacer sur le territoire et d'intervenir sur différentes communes de la CCVP. Aussi, **l'équipe artistique devra impérativement être autonome dans ses déplacements.**

Durée et modalités de financement

La résidence est mise en œuvre sur l'année scolaire 2024-2025. Il est attendu 6 semaines de présence annuelle minimum, qui ne sont pas forcément consécutives.

Une enveloppe de 10 000€ sera destinée au projet. Cette somme recouvre l'ensemble des frais liés à la résidence : frais artistiques, temps de coordination-administration-réunions. Les frais de déplacements, d'hébergements et de restauration sont pris en charge par la communauté de communes.

Construction du projet

Après sélection, un temps d'immersion d'une semaine sera prévu afin que l'équipe artistique retenue finalise sa proposition pour le territoire et avec le territoire. Cette étape doit être incluse dans le budget de la résidence et compte parmi les 6 semaines de présence.

Domaine artistique

Il n'est pas attendu que le projet intègre une discipline artistique particulière. A noter cependant que jusqu'à présent les arts visuels et graphiques ainsi que la danse ont été peu représentés sur notre territoire.

La pluridisciplinarité des projets est fortement encouragée.

Calendrier de mise en œuvre du projet

- Mai 2024 : lancement de l'appel à candidature
- 15 août 2024 : clôture des candidatures
- Septembre : délibération et sélection de l'artiste ou de l'équipe artistique
- Automne : construction de la résidence entre la coordinatrice du CTEAC et l'artiste ou l'équipe artistique retenu.e
- Entre janvier et août 2025 : mise en œuvre de la résidence (période précise à définir ensemble)

MODALITES DE CANDIDATURE

Critères de sélection

- Capacité des candidats à travailler avec des structures diverses telles que celles présentées dans le portrait du territoire et à s'adapter à tous types de publics, y compris les plus éloignés de la culture
- Capacité d'investir des lieux non dédiés à la pratique ou à la diffusion artistique
- Le projet repose sur une équipe artistique professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer des projets participatifs.
- Une attention particulière sera portée aux conditions techniques et matérielles des propositions : légèreté, coûts annexes limités, besoins spécifiques abordables...
- Une expérience dans la conduite de résidence de territoire sera fortement appréciée.

Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une **note d'intention** (modèle ci-joint à remplir) reflétant une bonne compréhension des axes prioritaires susmentionnés et expliquant les pistes envisagées par les candidats en prenant en compte les particularités du territoire
- Une **fiche de présentation** (modèle ci-joint à remplir) détaillant les références artistiques des candidats ainsi que les expériences et productions montrant en quoi la démarche artistique répond aux attendus de la résidence d'éducation artistique et culturelle du CTEAC de Vezouze en Piémont
- Une **approche financière** par poste, précisant le plus possible l'organisation du temps de présence sur le territoire et sa durée (en jour), la ventilation des temps d'intervention, de préparation, de réunion (en demi-journée ou en heure), de coordination, etc... et dans la limite du budget indiqué
- Un **calendrier de présence** sur l'année 2024-2025

Modalités d'envoi du dossier de candidature

Les dossiers devront être déposés le 15 août à minuit dernier délai par voie électronique à l'adresse :

charlotte.benard@ccvp.fr

Contact

Charlotte Bénard, coordinatrice culture
03 83 71 45 84 - charlotte.benard@ccvp.fr

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont
38 rue de la Voise - B.P. 8 - 54 450 BLAMONT